

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

Le dix avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Prasville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame MONTGUILLON Isabelle, Maire. La séance a été publique.

Présents : MRS. REUILLER. LEFEVRE M. CHOBRIAT J.J. REYNAUD T. PANNETIER G. DEROSIER A. Mmes GUILLAUD C. formant la majorité des membres en exercice.

Absents non-excusés : Mme ROUVERA A. M. JOUR Thierry

Pouvoirs : néant

Date de la convocation : 04 Avril 2025.

Mme GUILLAUD Cathy a été nommée secrétaire de séance.

Lecture ayant été faite, le procès-verbal de la séance du 03 Février 2025 a été adopté par les membres présents du conseil municipal.

DELIBERATION VOTE DES TAUX D'IMPOSITON POUR 2025 :

Madame le Maire donne lecture de l'état 1259 sur la notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 à savoir :

- Taxe foncière bâti (TFB) : 27,99%
- Taxe foncière non bâties (TFNB) : 13,48%
- Taxe d'habitation (TH) : 4,77%

Le Maire demande au conseil de passer au vote. Le conseil, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition comme proposés. Il précise que le budget 2025 sera établi avec des produits attendus des ressources à taux voté de 140 166 + (-5 294€) de produits attendus des ressources indépendantes des taux votés ce qui donnera en totalisation 134 872€ de prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025 – 81 361€ de ressources fiscales indépendantes des taux votés 2025 ce qui donnera un total de 53 508€ (somme qui sera inscrite au BP2025).

DELIBERATION VOTE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS 2025 :

Madame le Maire donne lecture des demandes de subventions reçues en mairie avant le 28 février 2025.

Le conseil décide, par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'attribuer en 2025 une subvention aux associations qui ont fourni un dossier complet (dont le cerfa N°12156*06) aux suivantes :

- Association Prévention routière	40€
- Association JSP Voves	250€
- Association St Lubin	650€

VOTE DU CFU 2024 COMMUNE ET AFFECTATION DU RESULTAT :

Madame le Maire donne lecture du CFU 2024 (compte financier unique) de la commune pour le fonctionnement 223 629,47€ en dépenses et en recettes 283 421,63€. Pour l'investissement, 72 361,88€ en dépenses avec 120 000€ de reste à réaliser et en recettes 25 361,66€ avec 48 500€ en reste à réaliser.

Après avoir pris connaissance du CFU 2024 de la Commune, présenté par Madame Isabelle MONTGUILLON, Maire, la présidence est donnée à M. LEFEVRE Michel, doyen de la séance pour le faire voter. Le CFU 2024 de la Commune est approuvé par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024, le CFU 2024 commune fait apparaître un excédent de fonctionnement 2024 de 223 389,29€ et un déficit d'investissement de -39 281,83€.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 39 281,83€ à la résorption du déficit d'investissement au compte 1068 du budget primitif 2025. le reliquat de l'excédent de fonctionnement soit 184 107,46€ sera repris à la ligne 002 du BP2025.

VOTE DU CFU 2024 SERVICE DE L'EAU ET AFFECTATION DU RESULTAT :

Madame le Maire donne lecture du CFU 2024 (compte financier unique) du service de l'eau, pour la partie exploitation, 73 409,99€ en dépenses, et 64 767,84€ en recettes.

Pour la partie investissement, 50 280,28€ en dépenses, et 32 898,18€ en recettes.

Après avoir pris connaissance du CFU 2024 du service de l'eau, présenté par Madame Isabelle MONTGUILLON, Maire, la présidence est donnée à M. LEFVRE Michel, doyen de la séance pour le faire voter. Le CFU 2024 du Service de L'Eau est approuvé par 8 voix, 0 voix contre et 0 abstention.

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024, le CFU 2024 du service de l'eau fait apparaître un excédent d'exploitation de 17 291,15€ et un excédent d'investissement de 4 179,33€.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent d'exploitation et d'investissement au budget primitif 2025 en totalité.

VOTE DU PRIX DU M3 D'EAU POUR 2026 :

Madame le Maire donne lecture des tarifs du m3 d'eau et de la location du compteur votés pour 2025 qui sont 1,35€/m3 et 11€ pour la location.

Après discussions et réflexions, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter le prix du m3 d'eau de 0,10€, le prix du m3 d'eau passera pour 2026 à 1,45 € et la location du compteur à 11€.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE :

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2025 de la commune qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 467 480,46€ € et en dépenses et recettes d'investissement à 358 281,84€.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2025 par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 SERVICE DE L'EAU :

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2025 du service de l'eau qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 84 846,15 € et en dépenses et recettes d'investissement à 60 349,30 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2025 du Service de l'eau par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention

DEMANDE D'ADRESSAGE :

Madame le Maire informe son conseil que le propriétaire du 1 Chemin du Cerisier à Mondonville Sainte Barbe, hameau de Prasville, a vendu sa maison avec le terrain en 2 lots différents. Le nouveau propriétaire qui a acquis le terrain, a fait une demande d'adressage auprès de la mairie.

Madame le Maire, après renseignement, fait part à son conseil qu'il est souhaitable d'attribuer un numéro à cette personne.

Après discussions et réflexions, le conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer le numéro 1A chemin du Cerisier pour ce terrain où il y a une entrée.

Le conseil donne pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire et signer tous documents en rapport avec cette demande.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MARE :

Madame le Maire refait le point sur les travaux d'aménagement de la mare communale. Lecture du devis estimatif de Madame Tricard, d'Eure-et-Loir Ingénierie.

Le montant total des travaux s'élève à 50 292,50€ HT soit 60 351,00 TTC. auquel s'ajoute les frais d'accompagnement en maîtrise d'œuvre de 5% du montant total des travaux 2 550€ HT soit 3 060€ TTC. Pour permettre une étude précise du projet il faut faire également appel à un géomètre pour un relevé topographique. Un devis sera demandé à 2 géomètres du secteur (cabinet Esnault à Janville et TT Géomètres experts à Bonneval). Le devis le moins cher sera choisi. La prestation devrait être comprise entre 1 100€ et 1 900€ TTC.

Le montant total à prévoir au budget primitif 2025 serait d'environ 65 000€ TTC.

Deux subventions seront demandées, une au département c'est le TEM (transition Ecologique et Mobilité Douce) et le CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale). Après discussions, le conseil délibère, à l'unanimité, il donne un avis favorable pour réaliser ces travaux de la mare et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents en rapport avec ceux-ci et pour faire les demandes de subventions.

CONTRAT DE TRAVAIL BENJAMIN MONTGUILLON :

Madame le Maire rappelle à son conseil que le contrat de travail de l'employé communal, Benjamin MONTGUILLON se termine au 30/04/2025. Elle s'est réunie avec ses trois adjoints pour décider, s'il y a reconduction ou pas.

Sachant que l'employé communal est d'accord pour reconduire son contrat de travail, il décide de la reconduction de celui-ci pour une période de trois dans les mêmes conditions que le précédent, le conseil vote, à l'unanimité, le choix et donne pouvoir à Monsieur CHOBRIAT Jean-Jacques, 3^{ème} adjoint avec la délégation du personnel, pour signer tous les documents en rapport avec celui-ci.

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire donne lecture à son conseil du courrier de la CCCB pour le maintien ou non du taux de la taxe d'aménagement pour 2025. Le taux actuel est de 2% pour Prasville, le conseil prend la décision du maintien de ce taux pour l'année 2025.
- Un avis est demandé au conseil municipal pour le dossier de modification simplifiée N°2 du PLUi Cœur de Beauce. A revoir avec la Communauté de Communes Cœur de Beauce.
- Madame le Maire informe son conseil qu'elle a rencontré, le responsable de l'entreprise CHAUSSON pour un futur projet d'usine de produits béton dans l'enceinte de la carrière SMBP. Affaire à suivre.
- Madame le Maire fait savoir à son conseil que c'est l'année du feu d'artifice. L'artificier habituel a été contacté et malheureusement, ils ne peuvent pas tirer le feu d'artifice le 13 ou le 14 juillet car trop de demandes. De ce fait, Madame le Maire en collaboration avec son conseil décide que le feu d'artifice aura lieu le samedi 12 Juillet.
- Une date de réunion publique sera organisée le 22 avril à 19h à la salle polyvalente pour la participation citoyenne.

Toutes les matières soumises à délibération étant épuisées, la séance a été levée à 21 heures 50.